



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021 COMPTE-RENDU

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

#### COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 8 du mois de juin à 20 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1 juin 2021, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 Présents :** M. Jean-Michel DALLARD, Maire, Mmes Alexandra COSTES, Stéphanie MINETTI, Odette PONS, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Adjoint, Mmes Corinne DELHOM, Amélie GRIEU, Laurence COUTENCEAU, Arlette ROUMY, Marie-Claude FEUILLERAC, Mrs Christophe LAVERGNE, Pierre DELMAS, Patrick RASSINEUX, Laurent CERON, Jacques FADEUILHE, Vivien BENTAJOU, Daniel PIN, Marc DELSOUC, conseillers municipaux.

#### **Excusés :**

#### **Procurations :**

Mme Lucie HIPPOLYTE a donné procuration à Mme Corinne DELHOM  
Sandrine LACROIX a donné procuration à Mr Christophe LAVERGNE  
Sandrine CORATO a donné procuration à Mr Laurent CERON

#### **Secrétaire de séance :**

Mme PONS Odette

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et propose le huis clos.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire salue les très bons résultats et la réussite de la journée d'inauguration du Lac de SABATOUSE. Il remercie tous les acteurs qui ont fait de cette journée un beau moment pour tous. Il exprime les très bons et nombreux retours que nous avons sur cette journée.

M. le Maire annonce une modification de l'ordre du jour :

Report de la délibération 3 (modification durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique)

Ajout de questions diverses

VOTE du conseil : pour à l'unanimité

M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du 23 février 2021 :

VOTES : pour à l'unanimité

Du compte-rendu de la séance du 6 avril 2021 :

VOTES : pour à l'unanimité

Du compte-rendu de la séance du 7 mai 2021 :

VOTES : pour à l'unanimité

### **Délibération 1 : Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes du Volvestre :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 26 novembre 2020, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Volvestre a validé l'élaboration de ce document.

En effet, dans le cadre du mandat 2020-2026, la Communauté de Communes du Volvestre s'est fixée pour ambition de remettre les communes au cœur de l'intercommunalité.

Ainsi, la première démarche engagée sur cette nouvelle mandature est de mettre en place une nouvelle gouvernance qui rendent les Maires acteurs et décisionnaires.

Les conseillers municipaux sont associés plus étroitement à l'action de l'intercommunalité, par le biais d'une communication plus importante sur les affaires faisant l'objet de décisions de l'assemblée et d'une participation accrue aux commissions communautaires.

C'est aujourd'hui l'intérêt des petites communes d'être mieux représentées.

Cette délibération doit être prise avant la fin de la semaine sinon nous serions hors délai ; c'est pourquoi nous avons dû ajouter ce Conseil.

Abstention : Mr Daniel PIN

Contre : Mr Marc DELSOUC

Pour : M. Jean-Michel DALLARD, Mmes Alexandra COSTES, Stéphanie MINETTI, Odette PONS, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Mmes Corinne DELHOM, Amélie GRIEU, Laurence COUTENCEAU, Arlette ROUMY, Lucie HIPPOLYTE, Sandrine LACROIX, Sandrine CORATO, Marie-Claude FEUILLERAC, Mrs Christophe LAVERGNE, Pierre DELMAS, Patrick RASSINEUX, Laurent CERON, Jacques FADEUILHE, Vivien BENTAJOU.

### **Délibération 2 : approbation du retrait de CUGNAUX du SAGe, et modification statutaire :**

M. DELMAS explique le retrait de la commune de Cugnaux du syndicat SIVOM SAGe suite au transfert de compétences à Toulouse Métropole (délibération du Conseil municipal de la commune de Cugnaux du 25/11/2020).

Toulouse Métropole est représentée au SIVOM SAGe.

VOTES : pour à l'unanimité

### **Délibération 4 : autorisation contractuelle d'un prêt :**

M. DEJEAN prend la parole et explique que la Commission Permanente du Conseil Départemental nous octroie dans le cadre des contrats de territoire 2021, un prêt d'un montant de 3 833.34 € remboursable sans intérêt sur une durée de quatre ans pour la réfection du porche du cimetière. Prêt mobilisable au plus tard fin 2023.

M. BENTAJOU demande quel est le coût des travaux et si le choix de la main d'œuvre sur les travaux peut être fait ?

M. DEJEAN répond que le coût des travaux est de 8 900 € environ et le devis actuel comprend la main d'œuvre.

M DEJEAN explique à l'assemblée qu'il faut prendre une délibération autorisant le Maire à souscrire dans le cadre des contrats de territoire 2021, ce prêt de 3 833.34 € sans intérêt sur une durée de quatre ans pour la réfection du porche du cimetière.

M. le Maire demande à MME MINETTI de faire un point sur la journée du samedi 5 juin, inauguration du Lac de Sabatouse.

Mme MINETTI prend la parole et fait un résumé de la journée,

- Parution dans le journal Toulousain en première place
- 12 exposants
- Les 6 Food trucks n'avaient plus rien à vendre à 13h30.
- Pour tenir compte de la situation en lien avec le COVID : l'espace était très suffisant pour accueillir les visiteurs et toutes les précautions ont été prises. Le contrôle des entrées par Laurence a permis de vérifier la fréquentation. À 17h30, on constatait la venue de 619 enfants et près de 998 adultes.
- La base nautique a attiré beaucoup de monde.
- Nous avons eu de nombreux retours par les visiteurs qui ont pris le temps de venir nous remercier et nous apporter le témoignage de leur satisfaction.

M. DEJEAN évoque l'aide de l'Etat concernant les cantines scolaires, la tarification sociale des cantines. Il donne l'information sur ce dossier sur lequel nous aurons à délibérer rapidement et que nous connaissons que depuis peu de jours.

Le tarif de paiement des frais de cantine est généralement soumis au quotient familial, ce qui n'est pas le cas pour nous. Nous pourrions obtenir la participation de l'État à hauteur de 3 € en mettant en place une tarification à 1 € pour les familles qui pourraient en bénéficier.

Il s'agira d'étudier quelles familles peuvent être les bénéficiaires de cette tarification sociale afin de ramener le montant à 1 €.

Mme COSTES prend la parole et informe que la commission est favorable mais s'inquiète sur la mise en place dès la rentrée.

Il a été souhaité la mise en place d'un comité de pilotage transversal avec les commissions finances, sociale, jeunesse.

Trois tranches aujourd'hui sont validés par la CAF, on peut déjà s'appuyer sur cela.

M. DEJEAN ajoute que la délibération doit être prise avant fin juin. Nous avons 15 jours pour proposer un vote au Conseil Municipal.

M. EYCHENNE intervient et précise que des familles en difficulté ont déjà contactés le CCAS pour demander comment obtenir une aide à l'abaissement de ce tarif de cantine. De plus en plus demandent une aide et les conditions sociales actuelles ne vont pas arranger les choses.

Mme COSTES relève que le logiciel cantine n'est plus adapté, le portail ne fonctionne pas bien. L'outil informatique n'est plus tout à fait adapté.

M. DEJEAN ajoute que les manipulations sont lourdes, mais cette partie peut être actionnée sur le logiciel comptable COSOLUCE de manière que l'on puisse suivre au quotidien les facturations cantine.

M. CERON confirme qu'effectivement le logiciel ne permet pas le rappel ou l'avertissement des impayés et il est difficilement utilisable même lorsque l'on sait utiliser internet. La situation des familles qui ne peuvent pas utiliser internet doit être très compliquée.

M. le Maire donne enfin une dernière explication sur l'action pédagogique de prévention sur la vitesse mise en place par notre équipe de sécurité : il s'agit de donner l'exemple. Les contrôles radars sont mis en place à but pédagogique pour l'instant.

M. LAVERGNE tient à remercier publiquement les sauveteurs recrutés pour la période d'été sur la base nautique, ils ont eu à intervenir pour une personne en détresse samedi et l'ont fait de façon très professionnelle.

M. le Maire clôture la séance à 20H35